



FÉDÉRATION LAITIÈRE

RAPPORT  
D'ACTIVITÉ  
**2011**



## Table des matières Prolait – Fédération Laitière

<b>1. Avant-propos</b>	<b>2</b>
<b>2. L'année agricole 2011</b>	<b>3</b>
<b>3. Economie laitière suisse en 2011</b>	<b>4</b>
3.1 Production et mises en valeur	4
3.2 Commerce extérieur	5
3.3 Interprofessions fromagères	6
3.4 Interprofession du Lait (IP Lait)	7
3.5 Politique agricole et conditions - cadres	8
<b>4. Activités de PROLAIT Fédération Laitière</b>	<b>9</b>
4.1 Prolait en chiffres	9
4.2 Gestion des quantités	10
4.3 Pool Prolait	11
4.4 Fromagerie « pâtes molles » de Moudon – Le Grand Pré	12
4.5 Vie des sociétés	13
4.6 Activités diverses	13
<b>5. Activités des organes de la Fédération</b>	<b>14</b>
5.1 Assemblée des délégués	14
5.2 Conseil des présidents de cercles	14
5.3 Conseil d'administration	14
<b>6. Organes et Direction</b>	<b>15</b>
6.1 Conseil d'administration	15
6.2 Présidents de cercles	15
6.3 Commission « lait de fromageries artisanales »	15
6.4 Commission de recours en matière de gestion des quantités	16
6.5 Commission de gestion	16
6.6 Délégués IPG & IPVMO	16
6.7 Direction et collaborateurs	16

## 1. Avant-propos

L'agriculture déclenche toujours de vives discussions. Pourquoi donc ? Les opinions sur la valeur et la plus-value du travail de la terre divergent fortement. Des consommateurs aux familles paysannes, en passant par les politiciens et les négociants intermédiaires, tout un chacun exprime des attentes et souhaits différents, à l'égard de l'agriculture. Souvent ils sont contradictoires : aux urnes, le consommateur décide de durcir la loi sur la protection des animaux parce que leur bien-être lui tient à cœur, ce qui renchérit la production. Mais, lorsqu'il passe la frontière où tout coûte un peu moins cher, peu lui importe dans quelles conditions l'animal a été élevé...

De plus, les organisations environnementales ne cessent de demander des prestations plus poussées en termes d'écologie et de biodiversité et les entreprises de transformation exigent des matières premières les moins chères possibles.

### **POLITIQUE AGRICOLE 2014-2017**

La nouvelle politique agricole 2014-2017 augmente l'écologisation des surfaces cultivables. Actuellement, le taux d'auto-provisionnement de notre pays se situe à environ 60%. Il baissera encore avec les nouvelles mesures voulues. Cette attitude est un non-sens. En effet, pour combler ce manque de denrées alimentaires, il nous faudra importer davantage, ce qui signifie plus de transports et surtout aucune maîtrise sur les méthodes de production hors de notre pays. Je crois qu'il est bon de rappeler que l'agriculture suisse est l'une des plus respectueuses de l'environnement au monde. Pro Natura et le WWF veulent encore aller plus loin dans cette extensification de l'agriculture. Il faut ainsi relever que l'Etat et ces organisations visent une conscience écologique démesurée dans notre pays, mais que cette conscience s'arrête à nos frontières.

Favorisons donc une agriculture de proximité, certes raisonnée, mais aussi productive. Le savoir-faire de notre agriculture doit être conservé.

### **PAS DE SOLUTIONS EN VUE POUR LES PROBLÈMES DU LAIT**

Le problème, non résolu, des quantités a continué à influencer la situation du marché du lait en 2011.

Le modèle à plusieurs segments de l'Interprofession du lait, qui classe le lait en segments « A », « B » et « C », était censé déployer tous ses effets dès le début de l'année. L'augmentation de 3 ct./kg pour le lait « A », à partir du 1<sup>er</sup> avril, avait des raisons de nous rendre optimistes, mais le problème reste que chaque entreprise fait sa propre segmentation, pour certaines en vue de diminuer ses stocks de beurre et pour d'autres, c'est une perte en valeurs ajoutées.

Au final, les problèmes urgents de l'économie laitière n'ont pas été résolus : baisse du prix du lait, problèmes rencontrés à l'exportation de fromage (renforcement du franc suisse), ainsi que l'absence d'une gestion des volumes vont encore occuper les organisations de producteurs pour l'année 2012.

### **QUEL BILAN TIRER APRÈS 22 ANS DE DÉFENSE PROFESSIONNELLE ?**

Pour vous, Mesdames et Messieurs les producteurs, je l'ai fait avec fierté, je l'ai fait avec conviction, je l'ai fait avec toutes mes forces. Dans la vie, nous ne réussissons pas tout et c'est peut-être là que nous apprenons le plus. Défendre les intérêts d'une profession est une école de la vie qui consiste à faire en sorte que les gens s'écoutent entre eux, au lieu de s'envoyer des slogans à la figure. Dans ce sens, je suis intervenu, plusieurs fois, dans les discussions en disant : « Vous avez entendu ce qu'il vous a dit ? »

### **UNE BONNE ENTENTE AVEC LA FPSL ET AU SEIN DE PROLAIT**

Prolait salue l'action de la FPSL qui a assumé entièrement son rôle de défense des intérêts de TOUS les producteurs de lait suisse, en particulier dans la coordination des actions au niveau de l'Interprofession du lait. Un engagement important a été fourni par MM. Peter Gfeller et Albert Rösti, respectivement président et directeur de la FPSL. Lorsque l'on reproche à ce dernier de ne pas avoir compris ce qu'est la libéralisation du marché, en constatant les dégâts chez les producteurs de lait (baisse du revenu), je crois pouvoir dire que la notion de libéralisme a été bien comprise dans notre région (par ex. maintien de la gestion des quantités). Malheureusement, encore trop nombreux sont ceux qui pensent s'en sortir individuellement.

### **EN CONCLUSION, DEUX ASPECTS**

Une grande frustration. La crise ouverte de l'Interprofession du lait, cristallisée par la sortie de la FPSL en septembre dernier, est la conséquence du conflit d'intérêts entre les producteurs de lait et les transformateurs. Elle ne donne aucun moyen juridique solide à la FPSL pour unir les 25'000 producteurs sur le plan suisse.

Je reste persuadé qu'il nous faut une aide de la politique afin d'obtenir la force obligatoire pour une gestion des quantités au sein de la FPSL. Le monde politique a tout intérêt à donner un encadrement du marché laitier suffisant. L'hémorragie dans nos campagnes doit cesser ; dans le cas contraire, cela risque de se payer cher.

Une réussite, une victoire ? Le Gruyère AOC. J'ai souvent relevé que les négociations sont toujours dures. Mais je crois que nous avons

réussi à faire en sorte qu'elles se passent en bonne intelligence, dans le respect des uns et des autres. La qualité des rapports humains au sein de la filière du Gruyère AOC en fait une interprofession solide, au sein de laquelle les différents acteurs peuvent travailler ensemble pour le bien du produit. La situation actuelle est là pour le démontrer. Autant l'administration de Prolait, le Conseil d'administration et les présidents de cercles, nous continuons à nous battre pour gérer les quantités, améliorer la situation des producteurs de lait et apporter des plus-values dans sa mise en valeur.

Chères Productrices, Chers Producteurs, pour ma part, je vais quitter le bateau avec des satisfactions et également des frustrations. Et je vous dis ceci : « Celui qui ne croit pas en l'avenir n'a pas d'avenir. Que la roue tourne, IL Y AURA AUSSI DES JOURS MEILLEURS ».

*Benjamin Henchoz  
Président*

## 2. L'année agricole 2011

Cette année a été très particulière sur le plan climatique, avec un début de période de végétation très sèche et une température moyenne, annuelle des plus chaudes. En résumé, 2011 a connu un printemps estival, un été pas particulièrement ensoleillé et un automne long et chaud. Ces revirements météorologiques n'ont pas facilité la tâche des paysans mais, finalement, ont permis des récoltes bien meilleures que la sécheresse du printemps ne laissait craindre.

Cette dernière a freiné de façon importante la pousse de l'herbe, avec une faible première coupe. La suite de la saison, plus favorable, a permis de récolter un fourrage de bonne qualité et en suffisance.

Pour les céréales, la tendance des années précédentes s'est confirmée avec un léger recul des surfaces de céréales panifiables et une diminution plus marquée des céréales fourragères. Mais les bons rendements enregistrés ont permis de les compenser largement.

La progression constante des cultures de colza s'est poursuivie. Après la réduction des quotas de 10% en 2010, la surface cultivée en betteraves en 2011 a été de quelque 19'763 hectares. Mais les bonnes conditions de récoltes de l'automne ont permis des rendements records, avec une teneur moyenne en sucre de 18%. Les surfaces de culture de pommes de terre ont légèrement augmenté en 2011. Les bonnes conditions ont permis une récolte particulièrement bonne sur l'ensemble du plateau suisse, avec des rendements de

près de 20%, supérieurs à la moyenne pluriannuelle. Des mesures ont été prises pour faciliter le désengorgement du marché.

Le marché des légumes a connu une crise sans précédent, suite à différents cas de contaminations par des bactéries E.coli en Allemagne et de fausses informations à l'origine de l'agent pathogène qui ont été largement relayées par les médias. Les principaux légumes touchés ont été les concombres, les tomates, les salades et les pousses.

Le marché du porc a une nouvelle fois connu une année catastrophique avec des prix atteignant les planchers. Une fois de plus, cette situation démontre que lorsqu'il n'y a pas de réelle gestion de l'offre, et que celle-ci n'est pas adaptée à la demande, les prix s'effondrent. Dans le bétail de boucherie, les prix sont restés stables jusqu'à l'automne pour chuter en fin d'année. Le nombre d'animaux qui ont passé dans les marchés surveillés en 2011 a atteint un record.

Le marché des poulets suisses se porte bien, avec une croissance régulière de la production nationale. En 2011, la production a augmenté de 5% par rapport à l'année précédente. La consommation a dépassé cette année la barre du 50% de produits suisses. Pour les œufs, la part des produits suisses a également dépassé le seuil des 50%. Suite aux différents scandales alimentaires, par ex. dioxines dans la production allemande notamment, les produits suisses représentent une alternative plus sûre pour les consommateurs.

## 3. Economie laitière suisse en 2011

### 3.1 PRODUCTION ET MISE EN VALEUR DU LAIT

Le lait et les produits laitiers suisses sont appréciés par les consommateurs et jouissent d'une excellente réputation au-delà des frontières. Ce succès est notamment dû à l'excellent travail de marketing de notre organisation faîtière, la FPSL. Cette image de qualité et de fiabilité est porteuse de plus-value, mais ne la bradons pas. Dans ce sens, il est impératif que dans le projet Swissness, la part de matières premières suisses soit suffisamment élevée, par crédibilité vis-à-vis des consommateurs et par respect pour les fournisseurs de cette matière première.

Si notre économie laitière dispose d'atouts, elle doit mieux les valoriser. Malheureusement, depuis trois ans, la situation du marché de lait de centrale n'a guère évolué et demeure tout-à-fait insatisfaisante. La production laitière a encore progressé dans un marché déjà saturé, ce qui a engendré un niveau de stocks de beurre record (>10'000 tonnes en mai 2011) et une pression intolérable sur les prix à la production. Et même si les mesures prises en mai par l'IP Lait ont permis de dégager ces stocks excédentaires, le problème de surproduction n'est de loin pas réglé.

Souhaitons que les mesures de restructuration de l'IP Lait, initiées par la démission de la FPSL en automne 2011, et discutées actuel-

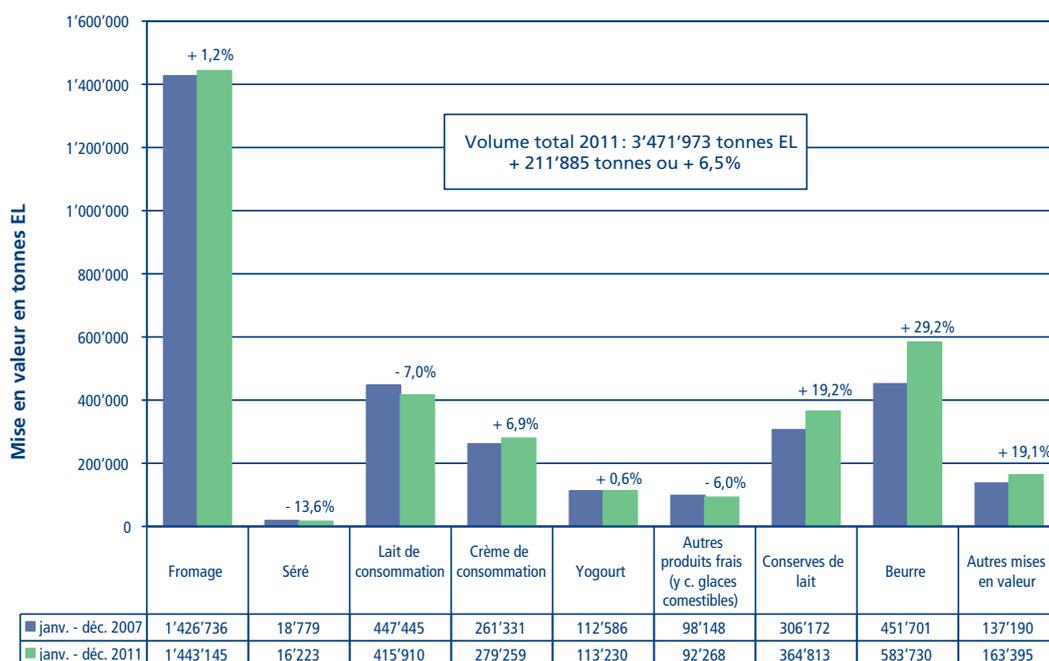
lement, puissent être rapidement mises en application. Mais nous n'échapperons pas à la nécessité de trouver une solution commune entre producteurs, pour gérer l'offre et l'adapter aux possibilités du marché. Un soutien politique sera certainement nécessaire pour y parvenir.

Durant l'année 2011, la production laitière nationale a encore progressé pour atteindre 3,472 mio de tonnes, soit 34'351 tonnes ou 1% de plus que l'année précédente.

Il est intéressant de constater que durant ces 5 dernières années (2007 à 2011), les besoins en lait des segments à bonne valeur ajoutée sont restés pratiquement stables. Les augmentations de production ont été transformées essentiellement en beurre et en conserves de laits (voir graphique). Au total, ce sont 191 mio de kg EL supplémentaires qui ont été transformés dans ces deux catégories de produits à moins bonne valeur ajoutée.

La part du lait transformé en fromage, bien qu'ayant quelque-peu fléchi, reste largement en tête avec 41,6% des quantités de lait transformées. La baisse constatée correspond à 10,3 mio d'équivalents-lait (EL) ou 0,7%. A noter qu'à l'inverse, la production de fromage a progressé de quelques 347 tonnes. Ceci s'explique par une forte augmentation des fromages à faible teneur en matière grasse. Une nouvelle fois le beurre est au deuxième rang avec 16,8% en augmentation de +3,2 mio d'EL ou +0,5%. Suivent en ordre dé-

Mise en valeur du lait 2007 – 2011



croissant le lait de consommation avec 12,0%, en diminution de -7 mio d'EL ou -1,6% ; les conserves de lait avec 10,5% (-3,0 mio d'EL ou -0,8%) et la crème de consommation, en progression, avec 8,0% (+12,4 mio d'EL ou +4,6%).

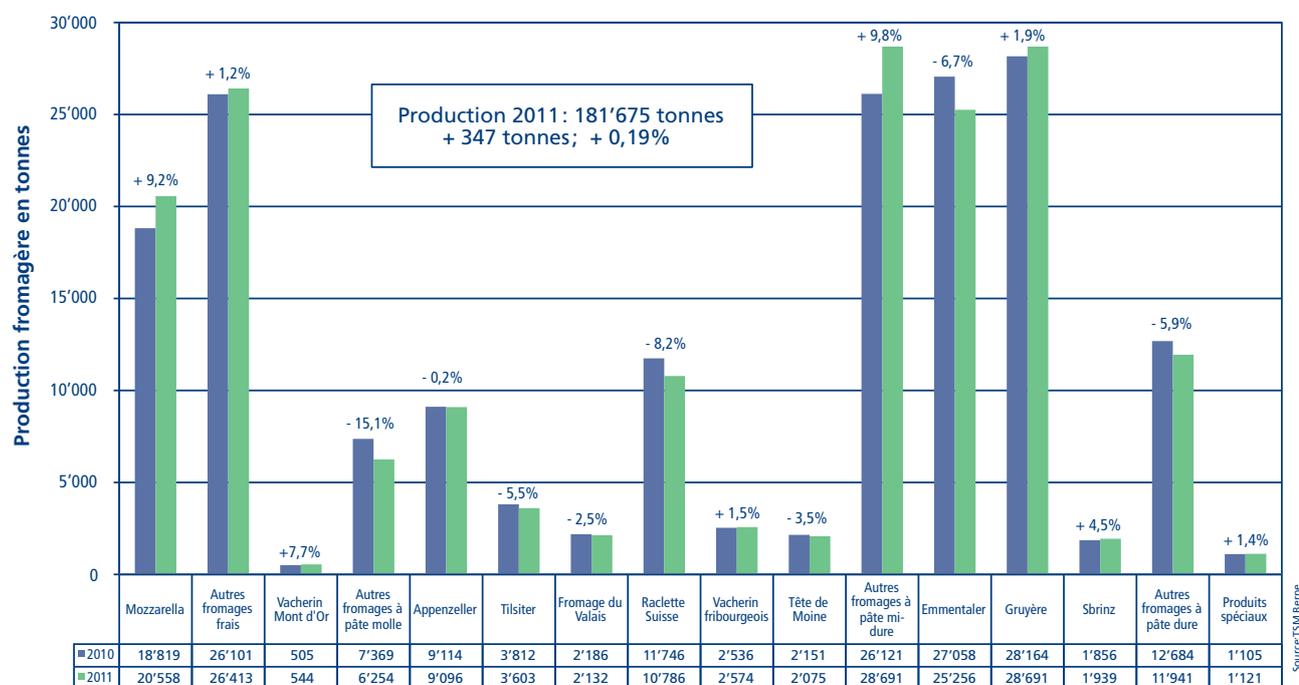
### Production Fromagère

La production fromagère totale a légèrement progressé en 2011 pour atteindre 181'675 tonnes, soit 347 tonnes ou 0,2% de plus qu'en 2010. La plupart des sortes traditionnelles avec une marque forte a pu maintenir sa position. C'est notamment le cas du Gruyère AOC, qui avec 28'691 tonnes (+527 t ou +1.9%), renforce sa position de leader. A l'inverse, l'Emmentaler AOC, doit faire face à une

grave crise avec une nouvelle chute des volumes produits et des prix. Sa production a baissé jusqu'à 25'256 tonnes (-1'802 t ou -6.7%). A noter encore dans les fromages frais, la forte progression de la Mozzarella qui a atteint une production de 20'558 tonnes (+1736 t ou +9,2%).

Deux groupes de fromages ont également fortement progressé. Il s'agit des autres fromages à pâte dure et mi-dure. Cette progression peut être saluée, pour ce qui concerne le développement des spécialités à fortes valeurs ajoutées. Mais ce qui est moins réjouissant et même inquiétant, c'est le développement des fromages maigres à quart-gras, vendus à des prix de dumping, exploitant la manne fédérale et générant de la matière grasse très coûteuse à dégager.

### Production fromagère suisse 2010-2011



## 3.2 COMMERCE EXTÉRIEUR

En 2011, le total des produits laitiers exportés a représenté 950,8 millions d'équivalents-lait (EL) et 446,5 millions d'EL ont été importés. La balance commerciale présente donc cette année un excédent de 504,3 millions d'EL, qui correspond à 14,5% de la production laitière nationale.

Pour les fromages, la balance commerciale évolue de façon préoccupante. Les exportations de fromage, qui ont atteint 64 528 tonnes en 2011 (+921 t ou +1,4%) sont encore plus importantes que les importations, qui se sont élevées à 48'892 tonnes (+2'002 t ou +4,3%), mais ces dernières progressent plus rapidement. De plus, la

valeur moyenne par kg de fromage tend à baisser, en particulier pour les pâtes mi-dures et la mozzarella.

Le beurre que nous devons dégager pour diminuer les stocks excédentaires, représente une part non négligeable des produits laitiers exportés. Au total en 2011, ce sont 9'134 tonnes de beurre qui ont été exportées afin de liquider cette matière grasse. Ces exportations ont été financées par le fonds de dégagement de l'IP Lait pour une part et directement par les fabricants et leurs fournisseurs, sous forme de segmentation ou de baisse de prix du lait, pour l'autre part. Ce sont donc finalement les producteurs de lait qui ont payé l'addition salée de ces excédents de production laitière.

### 3.3 INTERPROFESSIONS FROMAGÈRES

#### Interprofession du Gruyère

L'année 2011 a démarré sur les chapeaux de roue pour le Gruyère AOC. Après l'annonce du départ de M. Pierre Dubois, président de l'IPG depuis sa création, de nombreuses discussions ont eu lieu pour rechercher le candidat idéal. A l'occasion de son assemblée tenue le 6 juillet 2011, date des 10 ans de l'AOC Gruyère, l'IPG a désigné M. Oswald Kessler, ancien directeur d'ELSA et de Migros Zürich, à la présidence et élu à l'unanimité des trois collègues (producteurs, fromagers et affineurs).



L'IPG assure la promotion du Gruyère AOC en investissant un budget conséquent, de son propre chef et via Swiss Cheese Marketing. L'IPG est présente dans le cadre de nombreuses manifestations (neige et glace, athlétisme et cyclisme, comptoirs, foires et salons). Pour célébrer les dix ans de l'obtention de l'AOC (appellation d'origine contrôlée), l'IPG a mis sur pied, du 12 au 21 mai 2011, une reconstitution historique de la route du Gruyère AOC. Il s'agissait de l'itinéraire emprunté par les marchands du XVI<sup>e</sup> au XVII<sup>e</sup> siècle entre Gruyères et la ville de Lyon (F).

Le 1<sup>er</sup> décembre 2011 est entré en vigueur l'accord final sur la reconnaissance des AOC et des IGP entre la Suisse et l'Union européenne. C'est l'aboutissement, pour le Gruyère AOC, d'un combat qui a duré une trentaine d'années. De nombreuses organisations ont été impliquées dans ce processus, en particulier l'OFAG, les chambres d'agriculture romandes, PSL et les fédérations laitières régionales.

La situation du marché, malgré le franc fort et confirmée par l'état des stocks, a été bonne tout au long de l'année du fait des mesures de gestion des quantités qui ont été prises. La quantité à livrer semestriellement a été fixée par site de production, réduite de 2% pour l'année 2011. La production s'est élevée pour le 1<sup>er</sup> semestre 2011 à 14'678 tonnes.

L'IPG a organisé deux assemblées des délégués en 2011, soit les 6 juillet et 30 novembre. Plusieurs assemblées du Groupement des

producteurs de lait de l'IPG ont également eu lieu. Les points à retenir sont les suivants :

- Les sites de production qui ont justifiés d'une qualité du Gruyère AOC suffisante de septembre 2008 à août 2010 ont obtenu une augmentation temporaire de max. 2% de leur quota annuel de base ;
- Le solde des fluctuations saisonnières 2011 s'est élevé à 1,4 ct./kg (2,3 ct. en 2010) et a été versé en novembre ; la mesure des fluctuations saisonnières (retenues au printemps puis suppléments en automne) a été suspendue provisoirement en 2012 ;
- L'interdiction des litières à base de lisier déshydraté a été confirmée pour toutes les exploitations de la filière du Gruyère AOC ;
- La gestion semestrielle et annuelle de la production de Gruyère AOC a été confirmée dans le cadre du contrat d'achat 2012 ; le transfert complet de responsabilité des fromages passe dès le 180<sup>e</sup> jour de fabrication en main de l'affineur, sous réserve des défauts cachés ;
- Un guide des bonnes pratiques de production du lait, de fabrication, d'affinage et de vente a été adopté en novembre 2011. Il s'agit d'un document de soutien à l'application du cahier des charges du Gruyère AOC.

Début 2012, le contrat d'achat-vente de lait de fromagerie a été adapté. Les normes qualité ont été uniformisées, notamment en ce qui concerne les cellules. Un supplément de 0,3 ct./kg est versé pour le respect des normes convenues pour les quatre critères de qualité de base (germes, cellules, subs. inhibitrices, point de congélation) pour autant que les avenants « critères de fromageabilité, av. 3 » et « critère cellules, av. 3a » soient appliqués. D'autre part, un supplément de 0,6 ct./kg (précédemment 0,5 ct.) est prévu pour les laits comportant 100'000 cellules et moins. Les seuils et déductions liés aux nombres de cellules restent inchangés.

Chaque producteur de lait de Gruyère AOC a reçu de l'IPG une plaque d'étable qu'il est invité à suspendre de manière visible à l'entrée de sa ferme.

À partir de	juillet 08	janvier 09	janvier 10	janvier 11	mai 11	nov. 11
<b>Prix indicatif</b> (ct./kg lait) <b>payé aux producteurs</b> (sans la prime de non-ensilage)	82,64	82,14	80,04	79,94	80,20	80,40
<b>Prix du fromage</b> (sortie fromagerie) en francs par kilo fromage	9,40	9,40	9,40	9,40	9,40	9,40
<b>Contribution à l'IPG</b> en francs par kilo fromage	-0,80	-0,80	-0,80	-0,80	-0,80	-0,80

La contribution de la filière à l'IPG est perçue entre le départ des meules de la fromagerie et l'arrivée de celles-ci chez l'affineur.

Le prix indicatif du lait Gruyère AOC a augmenté en mai 2011 de 0,26 ct./kg suite à l'adaptation à la hausse du prix de vente de la crème. En novembre 2011, le prix de base a fait l'objet d'une révision complète afin d'y inclure définitivement tous les paramètres liés à la gestion de la matière grasse. Le centime versé à l'IP lait via Prolait pour le Fonds d'allègement du marché du beurre a été partagé à raison de 1/5 par les fromagers et 4/5 par les producteurs; la part prise en charge par les fromagers induit 0,2 ct./kg supplémentaire sur le prix du lait dès ce mois-là.

### Production totale effective de Gruyère AOC

Année	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Quantité annuelle (t)	28'883	28'710	28'564	28'749	28'597	28'942*
Evolution	+ 2,6%	- 0,6%	- 0,6%	+ 0,6%	- 0,5%	+ 1,2%
Quantité semestrielle (t)				15'540	15'074	14'678
Evolution					- 3,0%	- 2,6%

Source : IPG, Pringy / \* estimation

### Interprofession du Vacherin Mont-d'Or

Le bilan provisoire de la saison 2011/2012 table sur une production d'environ 570 tonnes, soit plus de 40 tonnes que la saison 2010/2011. La saison a bien démarré en dépit d'une météo plutôt pénalisante (températures élevées). Les ventes ont bien progressé en Suisse alémanique alors que les ventes régionales régressent. La force du franc a conduit les affineurs-exportateurs à demander une compensation financière exceptionnelle à la filière. Un nouveau règlement de gestion des quantités a été introduit; celui-ci engage les fromagers à acheter en priorité du lait aux producteurs et sociétés déjà membres de la filière Vacherin Mont-d'Or. La production de lait des 230 producteurs de la filière représente environ 3,8 mio kg.



### Interprofession de l'Etivaz

La grande nouvelle de l'Etivaz en 2011 est l'agrandissement de ses caves d'une capacité supplémentaire de 7'000 places et la reconstruction du grenier à rebibes qui passe de 3'000 à 5'000 places. Le coût total avoisine les cinq millions de francs. Les travaux ont débuté durant l'automne 2011. La Fête de la désalpe n'a pas été organisée en 2011 vu les perturbations due au chantier. Quant à la production d'Etivaz des 68 producteurs concernés, celle-ci s'est montée à 440 tonnes (-5 t) représentant 18'313 meules taxées en moyen à 18,80 points (18,94 pts en 2010). 36 tonnes sont fabriquées en bio (6 producteurs). La production de lait transformé en Etivaz avoisine les 4,96 mio kg.



### Interprofession du Maréchal

Face à l'effet du franc fort, 100 tonnes de fromage « Maréchal » ont pu être exportées en 2011, soit 25 tonnes de moins que l'année précédente. Les quatorze producteurs ont livrés au total 3,54 mio kg de lait (-0,1 mio). La bonne tenue du marché indigène a permis d'écouler l'ensemble de la production de lait sous forme de fromage. La fromagerie de Granges-Marnand exclut toute livraison de lait vers l'industrie; les producteurs doivent s'adapter aux conséquences du marché du Maréchal.



## 3.4 INTERPROFESSION DU LAIT

L'IP Lait a connu une année 2011 pour le moins mouvementée. Après plus de deux ans d'activité, le bilan n'est pas glorieux et les résultats obtenus pour stabiliser le marché sont bien maigres.

Le 16 février 2011, face à la situation catastrophique du marché du lait de centrale et à l'incapacité ou au manque de volonté de l'IP Lait de prendre les mesures nécessaires pour y remédier, le Conseil d'administration de Prolait a décidé de démissionner de l'IP Lait.

Le 17 mars, après un travail intense de lobbying de la part des organisations agricoles et en particulier de la FPSL et de Prolait, nous avons manqué d'un rien l'acceptation de la motion Aebi par le Conseil des Etats, qui a finalement retourné le dossier à la commission (CER-CE). Le lendemain, soit le 18 mars 2011, le comité de l'IP Lait, pressé par le parlement, par des stocks de beurre au plus haut et par la situation du marché, a décidé au forceps de mesures visant à stabiliser le marché. Ce paquet de mesures a été ratifié à une large majorité lors de l'Assemblée des délégués le 3 mai 2011. Le principal point de ce paquet de mesures était la création d'un fonds pour l'allègement du marché de la matière grasse d'une durée de 2 ans (échéance avril 2013). Ce fonds est alimenté par une contribution linéaire de 1 ct./kg de tous les producteurs (appliquée), complétée par une contribution de 4 ct./kg sur les quantités supplémentaires, basée sur le principe du responsable-payeur.

Nous déplorons vivement que cette dernière mesure ne soit, à ce jour, pas appliquée. Quelques organisations, ne respectant pas le processus démocratique, s'y sont opposées par voie juridique.

A relever tout de même, qu'en fin d'année, l'utilisation de ce fonds, qui a tardivement obtenu la force obligatoire du CF, a permis le dégageant du beurre excédentaire, ce qui est positif.

A fin septembre, suite à une décision incompréhensible du comité de l'IP Lait de baisser le prix du lait du segment A de 4 ct., le Comité Central de la FPSL a décidé à l'unanimité de démissionner de l'IP Lait. Les principales organisations de producteurs, après bien des discussions, ont privilégié la solution de réorganiser et réformer l'IP Lait de l'intérieur, plutôt que d'en démissionner.

Le comité de la FPSL a fixé un catalogue de conditions pour une réintégration à l'IP Lait. Prolait y adhère pleinement. Il s'agit notamment de revoir la représentation des producteurs au sein du comité, et d'améliorer l'équilibre des forces entre les différents collèges.

Nous sommes persuadés que l'IP Lait comme plateforme de discussion et de négociation est nécessaire, et qu'avec les adaptations de structures et processus de décisions proposés par la FPSL, nous gagnerons en efficacité, dans l'intérêt de tous.

### 3.5 POLITIQUE AGRICOLE ET CONDITIONS - CADRES

Le Conseil fédéral a fixé en janvier 2011 le montant du **supplément pour le lait transformé en fromage** à 15 ct./kg pour l'année 2011 alors que trois mois auparavant la Conseillère fédérale Mme Leuthard avait annoncé une baisse conséquente. Grâce aux efforts de la FPSL et du secteur laitier au niveau national (Prolait s'est déplacée à deux reprises à Berne pour ce faire), le crédit pour les primes fromagères et de non-ensilage sera au même niveau en 2012 et 2013.

La consultation sur la **politique agricole 2014-2017** s'est déroulée du 23 mars au 30 juin 2011. Prolait a pris position en coordination avec la FPSL et les chambres cantonales d'agriculture. Personne ne conteste le fait que la politique agricole fasse l'objet d'ajustements afin d'améliorer l'orientation des instruments sur les objectifs fixés à l'art. 104 de la Constitution. Par contre, un certain nombre de modifications a été demandé dans le projet présenté :

- Les mesures d'allègement et de stabilisation du marché doivent pouvoir bénéficier de la force obligatoire appliquée aux non-membres et être ouvertes autant aux organisations interprofessionnelles qu'aux organisations de producteurs (art. 8 et 9 LAgr). Si ce n'est pas possible, pourquoi ne pas introduire un système de désengorgement du type de l'UE (prix-seuils) ?
- Les dispositions concernant le contrat d'achat de lait doivent être renforcées (art. 36b) ;
- Les suppléments pour le lait transformé en fromage et de non-ensilage sont à ancrer au niveau de la loi ; la compétence de leur fixation doit rester en main du Parlement ;
- Les contributions à la sécurité de l'approvisionnement doivent être modulées en fonction des UGB fourrages grossiers de l'exploitation ;
- Les contributions à l'adaptation doivent être annulées.

Le résultat de la consultation PA 2014-2017 est le suivant :

- Les principes de la politique agricole proposée ont été acceptés par une majorité des autorités, organisations et personnes consultées. Au niveau politique, seules l'UDC et l'UDF refusent l'entrée en matière. Les organisations agricoles ont demandé des rectificatifs importants ;

- Le Conseil fédéral a proposé d'intégrer les éléments suivants : renforcement de la stratégie qualité ; règlement des contrats d'achat de lait plus précis ; meilleure prise en considération de la garde d'animaux dans le cadre des contributions à la sécurité de l'approvisionnement ; renforcement de la promotion dans la région de montagne ; transmissibilité des contributions de transition (avant : à l'adaptation).
- La fixation des montants de primes fromagères et de non-ensilage est désormais prévue au niveau des ordonnances, devenant ainsi une compétence de l'OFAG et du Conseil fédéral et non plus du Parlement. Il sera tenu compte de la teneur en matière grasse pour l'obtention de la prime fromagère.

Le Conseil fédéral a adressé début février 2012 le message PA 2014-2017 au Parlement. Ce dernier s'y penchera au courant de l'année 2012. La consultation sur les nouvelles ordonnances est prévue en 2013, la nouvelle politique agricole entrant en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2014.

En mai 2011, le Conseil fédéral a modifié une bonne douzaine d'ordonnances agricoles. Il a notamment rendu plus transparente et renforcé la réglementation de la désignation des produits « montagne » et « alpage ». Il a confirmé l'interdiction dès le 1.7.11 d'utiliser des déchets de cuisine et restes de repas dans l'alimentation animale.

En octobre, une nouvelle série d'ordonnances agricoles ont été modifiées par le Conseil fédéral avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2012. La contribution à la surface a été abaissée de fr. 20.-/ha. L'extension des mesures d'entraides aux non-membres a été confirmée pour cinq organisations dont PSL (fonds du marketing et fonds SCM).

En novembre, le Conseil fédéral a révisé les deux ordonnances d'application de la « **Loi chocolatière** ». Grâce au 59 millions de francs mis à disposition par la Confédération, auxquels s'ajoutent environ 4 millions de francs provenant du Fonds d'intervention de l'IP lait, 240 millions de kilos de lait ont été soutenus. Les moyens pour 2012 sont évalués à 51 millions de francs. Il faudra attendre le printemps 2012 pour évaluer les mesures à prendre pour combler l'éventuel déficit.

L'OFAG a publié en octobre son **rapport annuel**. Il constate que le taux d'approvisionnement brut de la Suisse se situe à 63,3% en 2009. En 2010, le revenu par exploitation s'est élevé à 55'200 francs et a été ainsi de 8,5% inférieur à celui de l'année 2009. Le revenu extra-agricole constitue une part toujours plus importante du revenu (+40% en 10 ans). La restructuration de l'agriculture se poursuit avec une baisse moyenne de 1,8% d'exploitations agricoles par année depuis 2000. Le montant total consacré par la Confédération à l'agriculture reste stable année après année. Il est toutefois intéressant de remarquer que la part de l'agriculture et de l'alimentation aux dépenses totales de la Confédération a passé de 7,5% à 6,2% entre 2004 et 2010.

## 4. Activités de Prolait Fédération Laitière

### 4.1. PROLAIT EN CHIFFRES

#### Sociétés coopératives

Laiterie (lait d'ensilage): 102  
Fromagerie (lait de non-ensilage): 96

#### Fromageries

Gruyère: 66 (dont 4 avec du bio)  
Vacherin Mont-d'Or: 12  
Pâtes molles / spécialités: 8

#### Producteurs de lait

Exploitations principales: 1'357 (-65)  
Dont communautés d'exploitations: 54 (-2)  
Dont communautés partielles d'exploitations: 62 (+19)  
Exploitations d'estivage: 217 (-3)

#### Par canton

	Nombre d'exploitations	Nombre d'expl. principales	Nombre d'expl. estivage	Droit de produire 2011 en mio de kg	Répartition selon les cantons
Vaud	1'171	975	196	193,18	74,3%
Neuchâtel	294	286	8	50,24	19,3%
Fribourg	91	88	3	15,04	5,8%
Berne	18	8	10	1,65	0,6%
TOTAL	1'574	1'357	217	260,11	

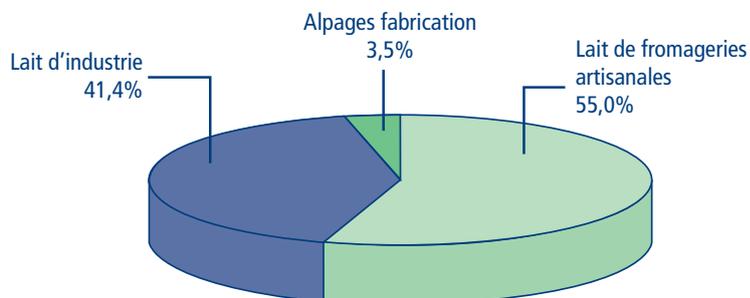
#### Par cercle

Cercle laitier n°	Cercles laitiers	Nombre d'expl.	Nombre d'expl. principales	Nombre d'expl. estivage	Nombre sociétés fromagerie	Nombre sociétés laiterie	Nombre producteurs individuels	Droit de produire 2011 en mio de kg
1	Morges	166	149	17	21	4	3	29,42
2	La Vallée	103	48	55	6	0	0	13,06
3	Orbe	79	71	8	8	8	5	15,56
4	Yverdon	131	128	3	14	19	4	27,13
5	Grandson	104	77	27	4	5	12	15,57
6	La Brévine	148	145	3	11	0	0	24,72
7	La Vue-des-Alpes	134	130	4	6	5	52	24,19
8	Gros-de-Vaud - Lausanne	69	59	0	0	13	23	14,43
9	Lavaux	71	68	3	0	10	13	12,16
10	Oron-Mézières	99	99	0	9	5	4	20,08
11	Combremonts-Moudon	90	90	0	7	7	4	16,15
12	Payerne-Broye	88	88	0	4	9	14	14,99
13	Avenches-Broye	91	91	0	4	13	15	16,51
14	Pays-d'Enhaut	211	114	97	2	4	3	16,14
<i>Etat fin 2011</i>		<b>1'574</b>	<b>1'357</b>	<b>217</b>	<b>96</b>	<b>102</b>	<b>152</b>	<b>260,11</b>

Prolait compte 68 exploitations de moins à fin 2011, soit une diminution de **4,2%** par rapport à l'année précédente. Les producteurs ayant rejoints Prolait au 1<sup>er</sup> janvier 2011 ont été répartis, selon le lieu de leur exploitation, dans les cercles Payerne-Broye et Avenches-

Broye. 19 communautés partielles d'exploitations ont été créées en 2010. Les sociétés de fromagerie d'Apples, Ballens et Montricher ont fusionné fin 2010 pour créer la Société de fromagerie du Pied-du-Jura.

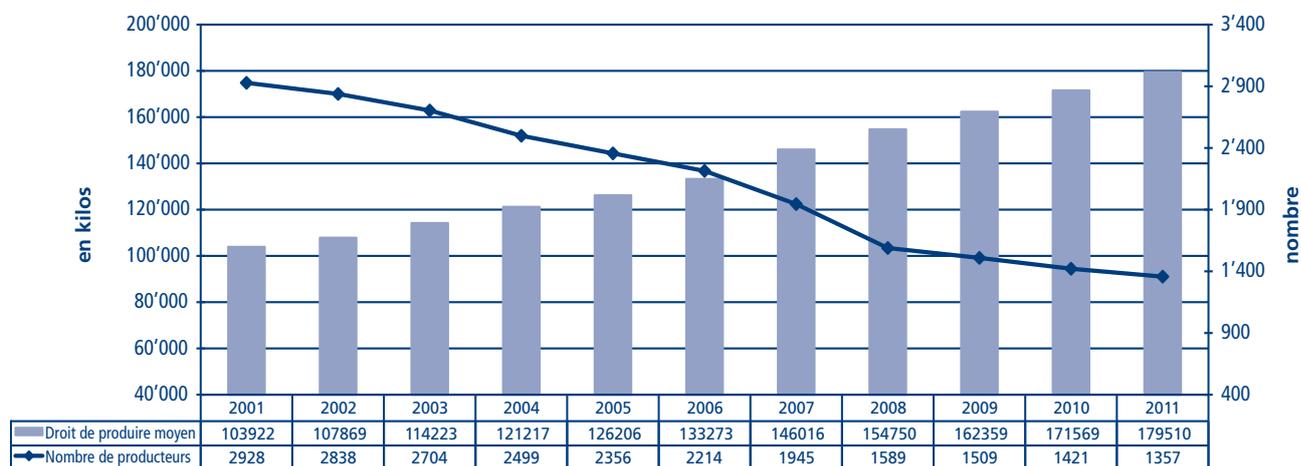
## Par mise en valeur du lait



55,0% du lait de la région Prolait a été acheminé dans les fromageries de Gruyère AOC, Vacherin Mont-d'Or AOC, pâtes molles et autres spécialités.

## Evolution du nombre d'exploitations et du droit de produire moyen

(seulement exploitations à l'année)



## 4.2 GESTION DES QUANTITÉS

L'année 2010 s'est bouclée avec des quantités reportées en 2011 dans le cadre du décompte roulant de 3,52 mio kg (+0,84). 33 producteurs ont livré 110'330 kg au-delà du décompte roulant et ont payé une taxe de 50 ct./kg conformément au règlement de gestion des quantités. 257 producteurs n'ont pas annoncé des quantités sous-livrées au-delà du décompte roulant pour un volume total de 1,57 mio kg. Après n'avoir pas annoncé deux ans de suite des quantités sous-livrées au-delà du décompte roulant, 34 producteurs ont vu leur quantité de base réduite de 100'290 kg au total.

La **Commission de recours** en matière de gestion des quantités a traité neuf dossiers en 2011. Quatre recours ont été considérés comme irrecevables. La Commission a corrigé une décision prise par Prolait et confirmé les décisions pour les quatre derniers. Les recours ont porté sur les décisions suivantes: déduction temporaire d'une quantité suite à l'omission d'annoncer les quantités non-livrées au-

	2009	2010	2011
Quantité contractuelle de base	255,38	255,49	256,11
Quantités temporaires	-1,40	-3,07	-6,38
dont réduction temporaire d'une quantité pour non-annonce (art. 22)		-0,64	-1,57
dont remises à Prolait	-6,31	-7,26	-9,71
dont reprises par les producteurs (locations)	4,90	4,83	4,90
Quantités additionnelles	6,68	6,16	6,86
Report du décompte roulant	2,59	2,68	3,52
Droit de produire	263,25	261,26	260,11
Quantités livrées	258,67	254,64	253,82
Solde	4,58	6,62	6,29

En millions de kilos

delà du décompte roulant, taxe pour sur-livraisons et transfert direct d'une quantité de base contesté suite à l'arrêt de l'exploitation.

Le pot commun, pour l'année 2011, des **transferts temporaires** a enregistré 455 (+130) mises à disposition de quantités pour un volume de 9,71 mio kg (+2,45). 334 (+47) producteurs ont pris en location une quantité pour un total de 4,9 mio kg (stable). Cette situation traduit la sécheresse qui a prévalu au printemps 2011, touchant principalement le Pied du Jura. D'autre part, les cessations d'exploitations et l'application de la quantité semestrielle dans la filière du Gruyère ont également eu leur impact sur les volumes produits.

Quelque mille producteurs ont bénéficié d'une **quantité additionnelle** en 2011 pour un volume total de 6,86 mio kg. Fait partie de ce volume 1,97 mio kg destiné aux producteurs IPG suite à la hausse temporaire de 2% des quotas de Gruyère. Chaque société a été invitée en mars 2011 à définir la répartition par producteur. En fin d'année, les producteurs ayant des sous-livraisons de plus de 10%

du droit de produire se sont vu retirer les quantités additionnelles. La **mise aux enchères** des quantités libérées (quantité contractuelle de base) a eu lieu en mars-avril 2011. 2 mio kg ont été mis à disposition, soit plus du double de l'année précédente. 331 (-28) producteurs y ont participé. Le prix moyen retenu a été de 12,5 ct./kg avec une fourchette de +/- 1,5 ct. La grande majorité des participants ont obtenus une quantité correspondant au 60% du volume souscrit. Le prix moyen de la mise 2010 se situait à 13,62 ct./kg. Une vingtaine de **communautés partielles d'exploitations** s'est créée en 2011 avec comme but principal de regrouper les quantités de base pour la traite des vaches dans une seule étable. La répartition des tâches entre exploitations (l'une s'occupe des vaches laitières, l'autre du bétail d'élevage de la communauté) est une mesure reconnue pour autant qu'elle garde sa crédibilité: la création de la communauté intervient avant sa mise en place; le nombre de bêtes détenues pour l'élevage correspond environ au nombre de têtes détenues précédemment sur l'exploitation concernée.

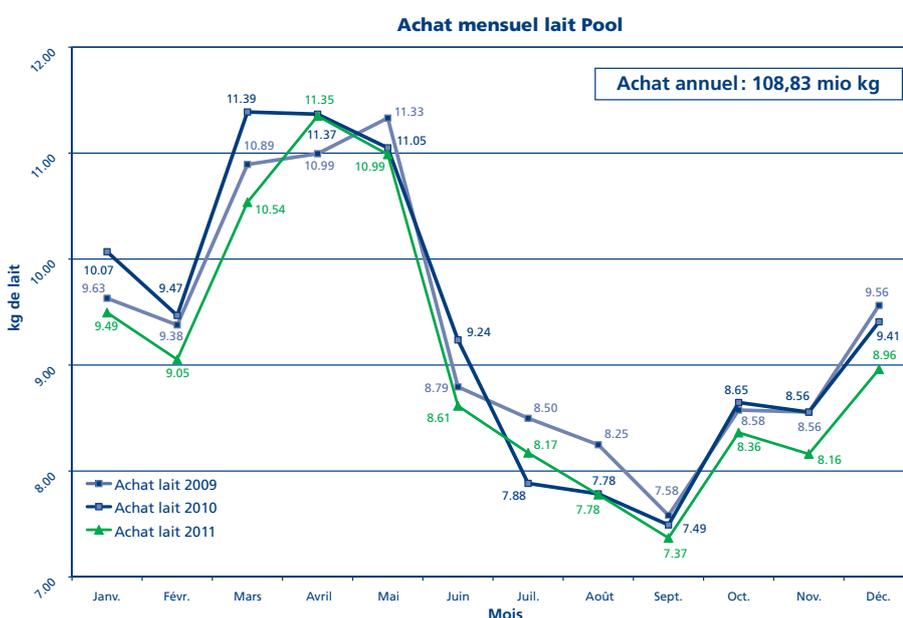
### 4.3 POOL PROLAIT

En 2011, le pool Prolait a acheté 108,83 mio de kg de lait, ce qui représente une diminution de 3,52 mio ou -3,13% par rapport à 2010. Le volume moyen collecté mensuellement est de 9,07 mio de kg, oscillant entre 11,35 mio de kg au mois d'avril et 7,37 mio de kg au mois de septembre. Cette diminution des achats s'explique notamment par la sécheresse de ce printemps et par une diminution des livraisons des laits de fromageries suite au quota supplémentaire accordé par l'IPG.

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2011, le contrôle de la qualité du lait est réorganisé sous le nom « contrôle du lait ». Rappel des modifications du paiement selon la qualité (convention PSL – AILS – Fromarte):

- Le prélèvement de 2 échantillons par mois, soit 24 au lieu de 14 par année, comme jusqu'ici
- Le **plus mauvais** résultat des deux analyses est pris en compte pour le paiement à la qualité
- Introduction d'un **bonus de 0,5 ct./kg** si les 4 critères qualitatifs sont remplis soit:
  - Cellules inférieures à 100'000/ml
  - Substances inhibitrices indétectables
  - Point de congélation inférieur ou égal à -0,520 °C
- Une **retenue de 1 ct./kg** est appliquée dès la première contestation pour un taux de cellules somatiques supérieur à 350'000/ml.
- Retenue linéaire sur le point de congélation dès la 2<sup>e</sup> contestation d'un résultat > -0,516 °C

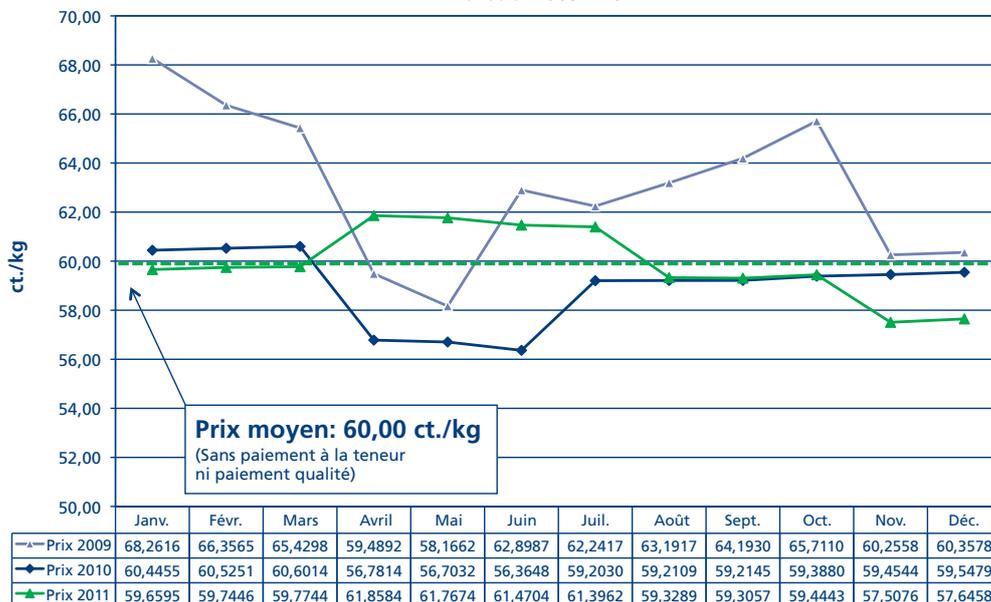
Ce sont près de 12'000 analyses qui ont été effectuées en 2011, par Suislabel, sur le lait des producteurs du pool Prolait.



Bien que le prix du lait de centrale demeure largement insuffisant, le pool Prolait a tenté d'en limiter les fluctuations. Durant l'année 2011, le prix de base du lait a dû être adapté à 3 reprises, soit : +2 ct./kg au mois d'avril, -2 ct./kg au mois d'août et -2 ct./kg au mois de novembre. Sur l'ensemble de l'année, le prix moyen payé par le pool Prolait a été de 60 ct./kg (sans paiements à la teneur et à la qualité, et sans contributions ni cotisations).

Le règlement de qualité du pool Prolait, valable dès le 1<sup>er</sup> janvier 2011, a été envoyé à tous les producteurs du pool. Les principales nouveautés sont : adaptation du paiement qualité Prolait avec une nouvelle retenue de 2 ct./kg pour tous résultats supérieurs

Prix mensuel 2009 - 2011



#### Résultats CQ

Critères	2010	2011
< 80'000 germes	96,96%	98,20%
< 350'000 cellules	94,18%	95,06%
> -0,516°C	82,98%	89,86%
Bonus (4 critères) par rapport aux kg livrés		8,10%

#### Résultats qualité Prolait

Critères	2010	2011
Cellules < 100'000	31,51%	35,94%
Cellules 100 à 199'000	42,49%	41,48%
Cellules > 200'000	25,99%	21,12%
Cellules > 500'000		1,46%

#### 4.4 FROMAGERIE « PÂTES-MOLLES » DE MOUDON – LE GRAND PRÉ

Suite à l'annonce par la fromagerie Bettex de cesser à terme la production des fromages à pâte-molle de Moudon, Prolait s'est intéressée à reprendre la production et la commercialisation de ces spécialités régionales, dont les marques sont propriété du canton de Vaud. L'objectif est de rechercher une meilleure valorisation du lait de nos producteurs.

Pour ce faire Prolait a entrepris les démarches suivantes :



- Recherche d'un terrain pour la construction de la fromagerie, Achat d'un terrain de 1980 m<sup>2</sup> acheté à la commune de Moudon au lieu dit « Le Grand Pré » ;
- Constitution de la société « Le Grand Pré SA » (juillet 2011) pour produire et commercialiser les fromages de Moudon et autres produits laitiers régionaux ;
- Créer et protéger la marque ombrelle « Le Grand Pré » (septembre 2011).

Le permis de construire de la nouvelle fromagerie a été obtenu en janvier 2012. Les travaux débuteront à fin mars. Les fromages de Moudon seront commercialisés dans leurs nouveaux emballages dès le mois d'avril 2012. Le début des fabrications dans la nouvelle fromagerie est prévu pour fin 2012.

## 4.5 VIE DES SOCIÉTÉS

La situation des sociétés de fromagerie de **Bayards, Parcs et Verrières** a fait l'objet d'une analyse détaillée quant au regroupement de tout ou partie du lait des 29 producteurs concernés. Au final, les protagonistes ont conclu à la fusion des sociétés des Bayards et des Parcs. L'état actuel de leurs fromageries respectives les oblige à investir dans une nouvelle fromagerie commune (2,6 mio kg de lait de Gruyère), celle des Verrières restant autonome (1,9 mio kg). Le processus de fusion des sociétés des Bayards (gestion directe) et des Parcs (fromager indépendant) est en cours.

Les sociétés de fromagerie de **Sagne-Eglise et Sagne-Crêt** ont initié, depuis le printemps 2011, un rapprochement en vue de la fusion des sociétés et de la réfection commune de la fromagerie de Sagne-Eglise (1,8 mio kg de lait de Gruyère). Cette dernière n'est actuellement plus en fonction. Le lait des six producteurs est acheminé provisoirement aux Ponts-de-Martel où il est transformé en Gruyère AOC.

Le financement des dossiers précédents (Bayards-Parcs, Les Sagnes) est intimement lié à **l'engagement financier du canton de Neuchâtel**. Or, ce dernier a biffé, dans le cadre du budget 2012 adopté en décembre 2011, toute aide pour les investissements collectifs. De nombreuses discussions ont permis toutefois de prévoir cet engagement dès 2013 dans le cadre d'un « rapport quadriennal » sur le développement de l'agriculture neuchâteloise.

La nouvelle fromagerie Gruyère du **Grand-Pré à Moudon** est fonctionnelle depuis le 10 mai 2011. Sa construction a duré 9 mois. Après quelques difficultés pour la création du projet, les producteurs de la Société du Grand-Pré sont fiers de cette réalisation.

La Société de fromagerie de **Palézieux** a terminé la rénovation de sa fromagerie courant 2011. En plus des 1,9 millions de kilos de lait de Gruyère conventionnel, elle accueille, depuis le 27 juillet 2011, cinq producteurs livrant 830'000 kg de lait qui sont transformés en Gruyère Bio.

Un nouveau fromager, acheteur de lait, M. David Dumas, est entré en fonction le 1er juillet 2011 à la fromagerie de **Chesalles-sur-Oron**. Il remplace M. Jean-Daniel Perren.

Suite à des problèmes de gestion interne, la Société de fromagerie du **Haut-Tierdoz (Brenles)** a demandé au Tribunal d'arrondissement du Nord vaudois de nommer un curateur. Prolait, par son directeur M. Eric Jordan, a été désignée en novembre 2011 pour mener à bien cette tâche. La société étudie la construction d'une nouvelle fromagerie.

La Société de fromagerie des **Landes (Le Solliat)** a pu reprendre possession de ses locaux après plus de 23 mois de procédures le 1er décembre 2011. L'ancien fromager a enfin accepté de quitter les lieux permettant ainsi à la société d'envisager une réfection de la fromagerie. Ceci n'enlève pas le fait que les responsabilités financières des lots de fromages déclassés ou détruits doivent encore être

définies. La société a décidé d'engager, dès 2012 déjà, un nouveau fromager afin qu'il puisse l'accompagner dans les choix à faire de réfection et de rénovation. En parallèle, une réflexion est en cours pour une optimisation de la valorisation du lait et du stockage de fromages de la Vallée de Joux. Actuellement, le lait de la société est toujours transformé en Gruyère dans les fromageries voisines, soit Le Brassus, Vaulion, Le lieu et les Charbonnières. Prolait prend en charge le lait destiné aux centrales et assure l'administration des paies de lait.

## 4.6 ACTIVITÉS DIVERSES

Les 14 **assemblées de cercles** ont eu lieu du 18 janvier au 11 février 2011. La tension induite par la situation du lait de centrale a été fortement sentie dans toutes les régions.

La **Commission « lait de fromageries artisanales »** s'est réunie à deux reprises en 2011, soit le 25 février et le 24 octobre. Elle a pris connaissance de l'avancement du projet « pâtes molles » à Moudon. Elle s'est exprimée sur les objets liés aux filières fromagères et sur la PA 2014-2017. L'étude PROVAL+ a été présentée en détail dans ce cadre : environnement concurrentiel (du producteur au consommateur), tendance de la consommation, distribution (marchés potentiels), stratégies à poursuivre.

**L'assemblée des sociétés de fromageries** de Prolait a eu lieu le 14 mars 2011 à Ursins. 55 sociétés sur 98 étaient présentes. Il a été demandé que les résultats de la qualité du fromage soient transmis automatiquement au président de la société de fromagerie par l'IPG et qu'un contrat-cadre d'achat et vente de lait soit élaboré spécifiquement pour les sociétés engageant un responsable de fabrication.

**Le contrat-type d'achat-vente de lait de fromagerie** a fait l'objet d'une mise à jour importante début 2011. Suite à la révision totale de la Convention nationale sur les modalités des contrats d'achat de lait, convenue entre PSL, l'AILS et Fromarte, un supplément de 0,5 ct./kg a notamment été introduit pour les producteurs atteignant des critères de qualité de lait exceptionnels (germes, cellules, substances inhibitrices et point de congélation). Pour les laits de fromagerie, cela a été malencontreusement lié en plus aux quatre critères de fromageabilité (butyriques, propioniques, réductase et acidité).

Suite au **projet d'Interreg IV** faisant état des pratiques comparées entre la Suisse romande et la Franche-Comté pour les AOC fromagères, Prolait a pris l'occasion d'un échange de points de vue avec la Fédération départementale des coopératives laitières du Doubs (FDCL-25). L'enjeu pour Prolait a été de mieux connaître la gestion directe des sociétés de fromagerie. Du côté français, le défi est désormais la fin de quotas laitiers prévue pour 2014.

Trois éditions de « **PROLAI Actualités** » ont été publiées durant l'année 2011 : mars, juillet et décembre.

## 5. Activités des organes de la Fédération

### 5.1 ASSEMBLÉE ORDINAIRE DES DÉLÉGUÉS 2011

La troisième assemblée des délégués de Prolait a eu lieu le 6 avril 2011 à Rochefort en présence de 14 présidents de cercles, 108 délégués et de nombreux invités.

Dans son rapport, le président a dressé le constat que l'équilibre du marché du lait de centrale n'a pas encore été trouvé. L'IP lait n'a pas pu stabiliser la situation depuis sa création en 2009. Ainsi, Prolait a donné sa démission de cette organisation en février 2011 pour la fin de l'année. Prolait s'est dite prête à revoir sa position en cas de consensus national sur la gestion des volumes de lait produits. Du côté de la filière du lait de fromagerie, le tableau est bien plus réjouissant pour la région romande : stabilité du prix du lait, évolution positive des marchés. Prolait s'est engagée pour la reprise des marques de Moudon dès 2012 (pâtes molles). Suite à l'analyse de marché qui a été menée, Prolait cherche à développer une propre marque pour les produits laitiers transformés.

Après trois ans d'existence de Prolait (fusion Orlait et FLN), le directeur s'est dit satisfait de l'unité et de la cohésion des producteurs de la fédération. Il a regretté que ce ne soit pas le cas au niveau national. La pression sur les producteurs de lait de centrale est importante. La solution passe désormais par la recherche de solutions régionales afin d'améliorer la valeur ajoutée du lait de Prolait.

M. Jean-Eugène Pasche de Correvon a démissionné de son poste d'administrateur de Prolait. L'assemblée a élu, pour le remplacer, M. Jean-Bernard Chevalley de Puidoux.

Plusieurs producteurs et sociétés de la région de Broye livrant leur lait au pool Prolait depuis mai 2008 n'étaient pas membre de Prolait. Sept ont choisi de quitter le pool Prolait. Vingt-cinq producteurs individuels et deux sociétés de laiterie, Aumont et Cugy FR, ont choisi d'adhérer à Prolait fédération laitière. Ils ont été admis sans finance d'entrée.

Une modification de statuts a été adoptée. Elle concerne l'obligation des membres d'accorder le droit d'utilisation, par la fédération, des données de chaque exploitation issue de BDlait.ch concernant les livraisons mensuelles et les résultats d'analyses de lait. Cela permet de mieux cibler les services et conseils à apporter à l'ensemble des membres de la fédération.

L'assemblée a approuvé la fixation des cotisations et contributions qui se montent à 2,115 ct./kg au total jusqu'à avril 2011. La cotisation fédérative reste inchangée à 0,2 ct./kg. La contribution Prolait est fixée à 1,5 ct./kg dès mai 2011 (entièrement versée à IP lait pour les mesures prises).

### 5.2 CONSEIL DES PRÉSIDENTS DE CERCLES

Le Conseil des présidents de cercles (CPC) a été convoqué à trois reprises en 2011, soit les 25 mars, 7 juillet et 25 novembre. La séance de juillet s'est déroulée à Delley.

En mars, le CPC a pris connaissance de la situation financière de la fédération en vue de l'assemblée des délégués. A cette occasion, il a décidé d'allouer 500'000 francs issus du Fonds d'investissement Prolait au projet de fromagerie « pâtes molles » à Moudon.

En juillet, le CPC a pris connaissance de l'avancement du projet de fromagerie « pâtes molles » de Moudon. La stratégie de Prolait pour la nouvelle fromagerie a été présentée, notamment la création d'une marque ombrelle dénommée « Le Grand Pré ». Comme à chaque séance, un tour d'horizon a été fait : marché laitier, IP lait, filières fromagères, pool Prolait, gestion des quantités Prolait, affaires fédératives, vie des sociétés et divers.

En novembre, le CPC a adopté le budget 2012 de Prolait. Celui-ci prévoit un léger déficit de 67'900 francs pour un chiffre d'affaires de plus de 69 millions de francs. Le plan financier de la nouvelle fromagerie « pâtes molles » de Moudon a été présenté. Le CPC a approuvé l'octroi par Prolait à la société Grand-Pré SA d'une garantie de déficit pour les cinq premières années de fonctionnement.

---

### 5.3 CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration (CA), sous la présidence de M. Benjamin Henchoz, s'est réuni à 15 reprises en 2011, dont quatre séances extraordinaires.

La situation du lait de centrale a mobilisé une fois de plus l'attention du CA tout au long de l'année. Après une analyse approfondie, il a pris la décision en février de quitter l'IP lait pour la fin de l'année 2011. Prolait n'exclut pas de réintégrer l'IP lait à condition notamment qu'une gestion des volumes de lait transformés soit assurée au niveau national. Il s'agit d'éviter les excédents de beurre qui coûtent très cher à l'ensemble des producteurs suisses. Après la démission de PSL de l'IP lait en septembre 2011, un groupe de travail de PSL chargé de plancher sur la réorganisation de l'IP lait a été mis en place. Prolait y est représentée par M. André Aeby.

Une séance extraordinaire a été consacrée au traitement des cas particuliers liés à la gestion des quantités interne à Prolait. L'objectif de Prolait a toujours été d'avoir des règles de gestion similaires pour l'ensemble de ses producteurs. Durant l'automne, au vu de la situation des livraisons, le CA a octroyé le 100% des quantités temporaires demandées. Il a aussi adapté à la baisse le tarif des locations passant de 6 à 4 ct./kg. L'émolument pour l'annonce des quantités non livrées est passé de 4 à 2 ct./kg pour l'échéance du 15 septembre et de 2 à 1 ct./kg pour celle du 15 octobre.

La situation des filières est suivie lors de chaque séance avec attention. Le CA a décidé d'intervenir auprès de l'IPG. Une proposition de modification du règlement de gestion des quantités a été proposée. Son but est que tous les producteurs deviennent membres d'une seule et même société coopérative lorsqu'une nouvelle fromagerie est construite ou lors d'une rénovation complète d'une fromagerie existante. Cette mesure doit permettre d'assurer la durabilité du site de production et d'avoir des règles identiques pour l'ensemble des producteurs.

En août, le CA a mandaté la HESA (Haute école suisse d'agriculture à Zollikofen) pour faire l'état des lieux de l'affouragement des vaches laitières sur les exploitations de lait de centrale Prolait. Cette enquête, en cours, permettra de mieux connaître les spécificités de la région sous revue.

Le CA a répondu à la consultation de l'OFAG sur la Loi sur l'agriculture pour les années 2014 à 2017. A l'instar de PSL et de nombreuses organisations agricoles, il a demandé le maintien de la fixation des primes fromagères et de non-ensilage dans la loi et non les ordonnances (15 ct./kg, resp. 3 ct./kg), de tenir compte du nombre d'animaux détenus sur l'exploitation pour l'octroi des aides pour l'approvisionnement et de diminuer fortement le budget des aides à l'adaptation.

En décembre, le CA a reçu M. Bernard Lehmann, directeur de l'OFAG et M. Niklaus Neueuschwander, chef de la section économie animale, pour un entretien. Celui-ci a été très constructif. Il a permis de présenter le travail de Prolait sur le terrain et de mieux comprendre les enjeux actuels de la politique à Berne.

## 6. Organes & collaborateurs

### 6.1 CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Benjamin HENCHOZ, président  
André AEBY, vice-président  
Marc BENOIT, administrateur  
Jean-Bernard CHEVALLEY, administrateur (dès le 5.4.11)  
Nicolas HENCHOZ, administrateur  
Jean-Eugène PASCHE, administrateur (jusqu'au 4.4.11)  
Didier ROCH, administrateur  
Christophe TANNER, administrateur

### 6.2 PRÉSIDENTS DE CERCLES

MM. Jean-Willy BADOUX, cercle de Combremonts - Moudon  
Jean-Bernard CHEVALLEY, cercle du Lavaux (jusqu'au 4.4.11)  
René COTTING, cercle de Payerne – Broye  
Charles-André CUSIN, cercle d'Avenches - Broye  
Michel DEVANTAY, cercle de Morges  
Christian DUVOISIN, cercle de Grandson  
Jean-Pierre GFELLER, cercle de la Brévine  
Eric GLAUSER, cercle du Gros-de-Vaud – Lausanne  
Jacques NICOLET, cercle d'Orbe

Cédric PITTET, cercle d'Yverdon  
Jean-François PITTET, cercle de La Vallée  
François RAYNAUD, cercle du Pays d'Enhaut  
Roger ROD, cercle d'Oron – Mézières  
Jean-Maurice VUILLIOMENET, cercle de la Vue-des-Alpes

### 6.3 COMMISSION « LAIT DE FROMAGERIES ARTISANALES »

MM. Jean-Luc BIGNENS, Gimel, président, Gruyère  
Romane BOTTERON, La Sagne NE, Gruyère  
Pierre-André HAINARD, Les Bayards, Gruyère  
Jacques NICOLET, Lignerolle, Gruyère  
Didier ROCH, Ballens, Gruyère  
Olivier TOMBEZ, Moudon, Gruyère  
André AEBY, La Brévine, Commission « lait de fromagerie » PSL  
Marc BENOIT, Romainmôtier, lait de centrale et CA Prolait  
Gilbert MAGNIN, Le Brassus, Vacherin-Mont-d'Or  
Philippe GENILLARD, Les Diablerets, Etivaz  
Félix BAERTSCHI, Montet, Maréchal

#### 6.4 COMMISSION DE RECOURS EN MATIÈRE DE GESTION DES QUANTITÉS

- MM. Frédéric BRAND, chef du Service de l'agriculture, Morges (président)  
Daniel FLOTRON, Forel (Lavaux) (membre, lait de centrale)  
Pierre-André HAINARD, Les Bayards (membre, lait de fromagerie)

#### 6.5 COMMISSION DE GESTION

- MM. Pierre GUIGNARD de Rances, cercle d'Orbe (membre)  
Pierre-Alain STAUFFER de Villiers, cercle de la Vue-des-Alpes (membre)  
Sébastien MASSARD de Châtillens, cercle de Lavaux (membre)  
Thierry VOJTASIK de Delley, cercle d'Avenches-Broye (suppléant)  
Thomas GERBER de Vuarrens, cercle d'Yverdon (suppléant)

#### 6.6 DÉLÉGUÉS IPG & IPVMO

##### Délégation des producteurs à l'Interprofession du Gruyère

- MM. Romane BOTTERON, La Sagne NE, membre du comité  
Didier ROCH, Ballens, membre du comité  
Jean-Luc BIGNENS, Gimel  
René COTTING, Châtonnaye  
Christian DUVOISIN, Giez  
Pierre-André HAINARD, Les Bayards  
Jacques NICOLET, Lignerolle  
Gilbert RAMUZ, Corcelles-le-Jorat  
Olivier TOMBEZ, Moudon

##### Délégation des producteurs à l'Interprofession du Vacherin Mont d'Or

- MM. Guy DE CHARRIÈRE, Sévery, membre du comité  
Gilbert MAGNIN, Le Brassus, membre du comité  
David BACHELARD, Le Lieu  
Claude BATAILLARD, Romanel-sur-Morges  
Pierre-André PERNOUD, Gollion  
Sébastien DEBONNEVILLE, Gimel  
Jean-Pierre ROCHAT, Le Lieu

#### 6.7 DIRECTION ET COLLABORATEURS

- MM. Eric JORDAN, directeur  
Daniel GEISER, directeur adjoint  
Mmes Anne-Marie STRAUSS, secrétariat de la gestion des quantités  
Juliane THONNEY, apprentie employée de commerce  
Floriane VIQUERAT, secrétariat général & achat du lait  
MM. Blaise DECRAUZAT, responsable achat lait  
Denis MORET, responsable financier

Siège Prolait – Fédération Laitière  
Route de Lausanne 23  
1400 Yverdon-les-Bains  
Téléphone : 024 424 20 10  
Fax : 024 424 20 19  
Courriel : info@prolait.ch  
Site internet : www.prolait.ch

#### IMPRESSUM

##### Rédaction

Prolait fédération laitière

##### Mise en page

Denis Hauswirth

##### Impression

Imprimerie Nouvelle  
1110 Morges